

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la séance du 2 juillet 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. LAURENT Jean-Pierre, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juin 2012.

PRESENTS : LAURENT Jean-Pierre, Maire- AUJAY Arnaud, 1^{er} Adjoint- FRELOT Claudine, 2^{ème} Adjoint- AUSSOURD Louissette, PAVAGEAU Nathalie, DESRIEUX Jean-Claude, GUETRE Lucette.

ABSENTS EXCUSÉS : PINGAUD Patrice, BARBAUD Marcelle

Secrétaire de séance : FRELOT Claudine.

Le procès verbal de la séance en date du 13 avril 2012 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

► Désignation de délégués au sein des commissions communales ou organismes extérieurs en remplacement de M. PERGAUD Laurent.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

RAPPORT SUR L'EAU – ANNEE 2011

M. AUJAY Arnaud donne lecture du rapport annuel de l'exercice 2011 sur le prix et la qualité du service public de distribution d'eau potable.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ce document qui sera transmis à la Préfecture et mis à la disposition du public par voie d'affichage.

Mme GUETRE Lucette signale qu'il y a lieu de consolider la tête de la vanne changée dernièrement au Puy Balièbre sur la voie publique.

M. AUJAY Arnaud indique que M. CHARBONNIER Philippe a rappelé que la tête de vanne située dans son pré à côté de la station de pompage nécessite également une intervention. M. CHARBONNIER a par ailleurs fait remarquer que la Commune a chargé le SIERS de broyer l'herbe sur le chemin d'accès au captage, alors qu'il est toujours locataire de ce terrain, et que le tracteur du SIERS à cette occasion lui a endommagé un fil de clôture électrique.

Le Conseil Municipal demande donc à M. le Maire d'intervenir auprès de Maître DELILLE afin d'accélérer la procédure de signature des actes notariés relatifs à l'acquisition par la Commune d'une partie des parcelles A 474 et A 476, concernées par le périmètre de protection du captage.

Il sera notifié par écrit à la SARL JEAUMOT d'exécuter les consolidations de vannes citées ci-dessus, de vérifier l'état de toutes les vannes sur le réseau, de changer celles qui sont défectueuses et de continuer le remplacement prévu des compteurs.

M. AUJAY Arnaud propose, suivant l'inflation, d'étudier en octobre la possibilité d'augmenter le prix de vente de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2013.

REMBOURSEMENT A LA COMMUNE PAR LES ABONNÉS DU SERVICE DE L'EAU DE DIVERSES PRESTATIONS EFFECTUÉES PAR LA SARL JEAUMOT

La SARL JEAUMOT, à qui ont été confiés depuis 2008 la surveillance et l'entretien du réseau d'eau ainsi que l'exécution des branchements neufs, facture habituellement à la Commune toutes les prestations effectuées « avant compteurs ».

Compte tenu de l'importance de ces frais et dans le cas où la demande d'intervention émane d'un abonné (fermeture, réouverture de branchement, déplacement de compteur, branchement neuf, etc...), le Conseil Municipal décide dorénavant de lui réclamer le remboursement des sommes payées à la SARL JEAUMOT (fournitures et main d'œuvre).

DESIGNATION DE DELEGUES AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES OU ORGANISMES EXTERIEURS EN REMPLACEMENT DE M. PERGAUD

Suite à la démission de M. PERGAUD Laurent, Conseiller Municipal, il y a lieu de procéder à son remplacement au sein des commissions communales ou organismes extérieurs dont il faisait partie.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, désigne les délégués suivants :

- Commission des travaux : M. PINGAUD Patrice (sous réserve que ce dernier, absent à la séance, accepte)

- Commission "Eau" : Mme GUETRE Lucette

- Syndicat Intercommunal d'Electrification de Bonnat : Mme GUETRE Lucette, qui était suppléante, passera titulaire pour remplacer M. PERGAUD. M. LAURENT Jean-Pierre et Mlle AUSSOURD Louissette sont désignés en tant que suppléants.

QUESTIONS DIVERSES

■ La rédaction de l'article 41 du règlement du service public de contrôle des installations d'assainissement non collectif devra être élucidée, afin de lever toute ambiguïté concernant le destinataire de la facture relative aux redevances dues pour les installations de plus de 8 ans dans le cadre d'une location (propriétaire ou titulaire de l'abonnement du service de l'eau, soit le locataire).

■ *Participation aux frais de scolarité des enfants de NOUZEROLLES fréquentant les écoles du R.P.I. Fresselines - Maison Feyne - Villard :*

La somme de 827,00 € demandée par la Commune de FRESSELINES pour l'année scolaire 2011/2012 concerne 9 élèves (4 scolarisés à Maison Feyne, 1 à Villard, 4 à Fresselines). Le Conseil Municipal, après vérification, valide cet effectif ; cette dépense sera mandatée prochainement.

■ *Devis modification rampe d'accès aux personnes handicapées Salle Polyvalente :*

M. le Maire présente le devis établi par M. Jean-Michel PEZANT, correspondant à l'élargissement de la rampe actuelle et à la pose d'un garde-corps conformément à l'aménagement préconisé dans le plan de mise en accessibilité des espaces publics.

Après discussion, il est décidé de demander deux autres devis : à la SARL BERNARD et à la SARL Gilles DEGAIT.

☐ *Remplacement de la secrétaire de mairie pendant les congés d'été*

M. le Maire fait savoir qu'il serait nécessaire de pourvoir au remplacement de la secrétaire de mairie pendant les congés d'été, du 23 juillet au 13 août 2012 inclus.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- autorise le Maire à recruter pour cette période un agent contractuel, à raison de 9 heures par semaine, conformément à l'article 3-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.

Cet agent percevra une rémunération afférente à 9/35^{ème} de l'Indice BRUT 374 – Indice MAJORE 345, correspondant au 1^{er} échelon du grade de secrétaire de mairie détenu par l'agent titulaire.

M. le Maire propose la candidature de Mlle ALISIER Ludivine.

☐ Les locataires du logement situé au-dessus de la Mairie ont annoncé officiellement leur départ pour fin août 2012. Le Conseil Municipal souhaite qu'il soit procédé à une visite des locaux afin d'en apprécier l'état. La "commission des travaux" sera convoquée à cet effet vers la mi-juillet, de manière à ce que si des réparations sont nécessaires, les locataires puissent les effectuer avant de partir.

☐ M. le Maire évoque le problème d'entretien de plusieurs tombes abandonnées au cimetière, notamment la tonte de l'herbe qui les recouvre et pour laquelle la commune ne dispose pas de matériel adéquat.

Il convient de chercher une solution de simplification dans cet entretien et le Conseil Municipal envisage d'engager la procédure de reprise des concessions abandonnées.

☐ Il est à noter que les tables sur l'aire de pique-nique du Puy Balièbre auraient besoin d'être nettoyées et qu'il faudrait faire couper par une entreprise les branches trop basses gênant le passage d'un tracteur lors de l'entretien du terrain.

☐ *Dénomination des rues du Bourg* : Mme FRELOT Claudine propose de consulter et d'associer la population dans cette démarche, afin que chacun puisse donner son avis ou apporter des idées.

☐ M. AUJAY Arnaud signale la difficulté d'accès à Internet haut débit pour certains lieux-dits de la commune et notamment Le Bouchet. Il relate une solution pour les zones blanches ADSL, décrite dans le magazine d'information du Conseil Général de la Creuse, consistant en un renforcement local du réseau radio grâce à une couverture complémentaire en Wifi. Un pylône du réseau principal peut être complété par un relais en proximité de la zone à couvrir (relais implanté sur un poteau en bois, couvrant une distance de 3 km).

Il sera pris contact avec le réseau public DORSAL.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 00.

La secrétaire de séance,
Claudine FRELOT

Le Maire,
Jean-Pierre LAURENT